

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARDECHE

COMMUNE DE
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit et le 23 février à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 16 février 2018 se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarsès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Mathieu Clavel, Monsieur Cyril Mallet, Madame Valérie Rouveyrol, Monsieur Jean Marie Vialle, Monsieur Jean Claude Villesseche

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

Absents : Monsieur Dominique TEYSSIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS

1) **Objet : AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE ET DE LA FORET SECTIONALE DE LA CHAZE**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'étudier pour approbation éventuelle, le programme d'aménagement de nos forêts de la Chaze et du Bois du Bez élaboré par l'Office National des Forêts.

Une synthèse du programme est présentée aux Elus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le programme d'aménagement de la forêt sectionale de la Chaze et de la forêt communale du Bois du Bez.

2) **Objet : CERTIFICATION PEFC**

Monsieur le Maire indique que la forêt communale du bois du Bez avait été certifiée PEFC mais qu'il n'y a pas eu de demande de renouvellement depuis 2012.

D'autre part, en ce qui concerne la forêt sectionale de la Chaze, il y a lieu de demander également qu'elle soit certifiée PEFC.

Monsieur le Maire donne lecture des dossiers de demande de certification PEFC pour les deux forêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de demander la certification PEFC pour les forêts de la Chaze et du Bois du Bez.

3) Objet : TRAVAUX EN FORET

Monsieur J.L Chaze présente le programme prévisionnel des travaux proposé par l'ONF concernant les forêts de la Caze et du Bois du bez.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas retenir de travaux sur la forêt communale du Bois du Bez et de retenir les travaux suivants concernant la forêt de la Chaze :

- travaux de maintenance : 5707€ HT
 - travaux sylvicoles : 3120€ HT
- soit, au total la somme de 8827€ HT**

4) Objet : ASSURANCE BOULANGERIE : prise en charge de la prime

Monsieur le maire indique que pour éviter que le régisseur de recettes soit amené à verser une garantie de 786€, il serait possible que la Commune prenne en charge la prime d'un montant approximatif de 104€83 mais, pour cela, il est nécessaire que le Conseil municipal en décide ainsi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide
D'accepter le devis de Groupama pour un montant de 104€83
Que la Commune prendra en charge la prime à verser à Groupama qui s'élève à 104€83.**

5) Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISME COMMUNE/EDF

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de partenariat entre la Commune et EDF EN. EDF EN versera annuellement à la Commune pendant 15 ans une somme de 15000€ à condition que cette participation soit affectée à la réalisation d'aménagements et de prestations liées à la gestion et à la promotion du tourisme sur le territoire de la Commune, en particulier en lien avec l'énergie éolienne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la convention de partenariat telle que présentée
- donne mandat au Maire pour la signer et entreprendre les démarches nécessaires.

5) Objet : AVENANT N° 1 A CONVENTION COMMUNE /CCAS

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé afin de simplifier les relations entre la Commune et le CCAS pour la location de divers locaux pour l'accueil des résidents du Foyer de vie.

Il indique que cela ne modifie en rien ni le montant des locations qui s'élèveront, au total, pour 2018 à 478 029.24 €, ni la durée, ni les méthodes d'actualisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord à l'avenant présenté et propose qu'il soit intégré dans une convention actualisée qui intègre l'intégralité des locaux.
- donne mandat à Monsieur Dominique TEYSSIER, premier adjoint pour signer au nom de la Commune.

5) **Objet : RECHERCHE MEDECIN**

Compte tenu de la situation alarmante concernant la couverture médicale Monsieur le Maire souhaite connaître la position du Conseil municipal sur l'éventualité d'un recours à un Cabinet susceptible de rechercher un ou 2 médecins.

Il indique qu'il a reçu plusieurs offres avec des honoraires sensiblement différents et des contrats qui ne donnent pas les mêmes garanties.

Une Société présente l'avantage de s'engager à présenter jusqu'à trois candidats et à une obligation de résultat c'est-à-dire qu'elle s'engage à trouver au moins un autre candidat si aucun ne convenait parmi ceux présentés en premier lieu. En outre, le montant des honoraires pour la recherche d'un médecin s'élève à 12000€ HT et le tarif est dégressif si la recherche concerne plus d'un candidat.

En outre, ce cabinet prévoit dans son contrat un accompagnement jusqu'à la signature d'un éventuel engagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de confier au cabinet DIAS et Associés la mission de rechercher deux médecins**
- **décide d'élaborer conjointement un cahier des charges afin de définir les profils des candidats et les conditions d'accueil de ces derniers ;**
- **donne mandat au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.**

6) **Objet : PROJET CONVENTION AVEC ENERCON**

Compte tenu du lancement imminent de la construction de la base, il semble nécessaire de proposer à la Sté ENERCON une base de discussion concernant le futur contrat de location et de donner mandat au maire d'entreprendre les démarches et de signer une promesse de bail dès lors que les intérêts de la Commune seront préservés.

- la durée de départ pourrait être de 10 ans
- le loyer pourrait être calculé sur la base du coût réel de l'opération et sur la base de l'annuité d'un emprunt sur 15 ans nécessaire au financement du montant réel HT des travaux et honoraires. Ce loyer de base pourrait être augmenté d'une provision annuelle pour grosses réparations égale à 0.05% du montant des travaux HT et d'une provision pour entretien du propriétaire de 1% du montant du loyer principal.
- l'actualisation serait basée sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) valeur à paraître du 1^{er} trimestre 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **considère que les propositions ci-dessus constituent une bonne base de discussion**
- **autorise Monsieur le Maire à engager la négociation sur ces bases**
- **donne mandat pour signer la promesse de bail dès lors que les propositions faites seraient en grande partie respectées.**

7) **Objet : PROJETS DE L'ACHAT DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE DEUX PROJETS**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de négocier des terrains en vue de la réalisation de deux projets :

- le projet de traverse du Chef-lieu 2^{ème} tranche qui prévoit un élargissement côté sud de l'ordre de 2 mètres entre la Maison des Consorts Benoit Gilles et le garage des indivisaires Trescarte. La longueur est de l'ordre de 70 mètres ce qui supposerait une acquisition de l'ordre de 140m² ?
- Le second concerne la rénovation du réseau d'eau potable entre le réservoir et la maison Lebreton. Il s'agit d'une seconde tranche pour laquelle le financement par le Département est assuré. Compte tenu de l'étroitesse de la voie communale, les travaux entraîneraient la destruction quasi-totale de la chaussée, chaussée qui est en enrobé dans sa partie haute. En outre, cette chaussée est très encaissée entre un talus relativement haut côté nord et un vieux mur qui soutient les terres coté sud. l'acquisition des terrains tout au long de la voie permettrait de réaliser les travaux d'adduction d'eau sans trop faire de dégâts à la chaussée et permettrait également de donner une plus grande facilité de circulation et de déneigement.

Les parcelles concernées sont :

AD 279 appartenant à la famille MICHEL Camille : l'achat porterait sur environ 522m²

AD 278 appartenant aux héritiers de Alice MICHEL : la surface concernée serait de 67m²

AD 140 appartenant aux héritiers de Alice MICHEL : surface concernée : 186m²

AD 139 appartenant à Alain BENOIT : superficie concernée : environ 737m² environ

De son côté, la Commune pourrait céder à l'un des propriétaires voisins (Héritiers de A MICHEL ou A BENOIT, une partie de la parcelle AD 142 pour environ 650m² le reliquat étant conservé pour réaliser un accès futur depuis le lotissement.

Le Conseil municipal donne son accord pour entreprendre les négociations et signer les promesses de vente afin de pouvoir réaliser les travaux dès que le temps le permettra.

8) **Objet : COMMISSION EXTRA MUNICIPALE « EMBELLISSEMENT DU CHEF-LIEU »**

Monsieur le Maire indique que, lors d'une réunion de préparation du Festival des Arts des rues, il a été question de l'embellissement du Village. Il indique qu'il serait peut-être souhaitable que soit créée une commission extra municipale chargée de travailler cet aspect essentiel pour l'environnement de nos concitoyens et de ceux que nous accueillons.

Le Conseil municipal décide

- **de créer une commission « embellissement » qui comprendra des membres du Conseil municipal et des citoyens volontaires.**
- **de l'ouvrir à tous les Conseillers municipaux qui s'intéresseraient au sujet suivants : Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Madame Valérie Rouveyrol, Monsieur Jean Marie Vialle,**
- **de faire appel aux membres de la commission embellissement du Festival des arts des rues.**

9) **Objet : REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU CAMPING**

Monsieur le Maire indique que l'éclairage public du camping a très mal vieilli et son état présente des dangers pour les personnes qui empruntent les voies comme pour les véhicules et même les mobil homes ou autres équipements.

Un devis a été établi par les services du SDE07, devis qui s'élève à : 17851€.27 . Ces travaux devraient faire l'objet d'une subvention de l'ordre de 50% mais, compte tenu de la saison qui approche et pour ne faire courir aucun risque aux usagers, il propose que l'on donne une suite favorable à cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide d'entreprendre les travaux de réparation de l'éclairage public du camping ;**
- **accepte le devis établi par le SDE07 ;**
- **donne mandat au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.**
-

10) **Objet : EXTENSION ET DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE TELECOMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de création d'une station-service prévue sur le terrain qui doit être transmis par la Communauté de Communes conformément à la délibération du 21 avril 2016, il y a lieu de l'autoriser à signer la convention concernant les travaux à réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Il indique, en outre qu'il y aura lieu de signer également une convention de servitude légale pour le passage des réseaux sur les parcelles AE 5 et AE 180.

Il donne lecture des projets de conventions qui n'appellent pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne mandat au Maire pour signer les conventions ci-dessus présentées.

11) **OBJET : STATION SERVICE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRTR .**

Monsieur le Maire rappelle que lors de notre séance du 16 octobre 2016 le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur le principe de la création d'une station service de distribution de carburants 24/24 et 7/7.

Compte tenu du coût de réalisation de l'opération nous avons sollicité le Département qui nous a immédiatement attribué une subvention de 29600€ et avons alors pris l'attache du Conseil Régional. Ce dernier a semble-t-il retenu notre dossier pour un montant de 100 000€. La décision devrait intervenir dans les jours à venir.

Cette subvention permet d'envisager la suite avec davantage d'optimisme mais, compte tenu du coût très élevé de l'opération, la charge résiduelle est trop importante pour la Commune si cette dernière n'obtient pas une aide supplémentaire.

Compte tenu de l'importance de ce projet pour les habitants de ce territoire, Monsieur le Maire propose que la Commune sollicite l'Etat. Il indique que la DETR pourrait nous aider si toutefois, le règlement d'attribution le permettait.

Dans ces conditions, il propose que nous sollicitions l'aide de l'Etat à hauteur de 22% dans le cadre de cette dotation.

Si l'aide de l'Etat était obtenue, le plan de financement serait le suivant :

COUT TOTAL DES TRAVAUX : 255 072€ HT

FINANCEMENTS :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Communauté de Communes : | 15 000 |
| - Département : | 29 600 |
| - Conseil Régional | 100 000 |

- Etat DETR	56 200
- Autofinancement	16 972
- emprunt :	40 000
TOTAL	255 072

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de poursuivre le projet de station service sur la base de ce plan de financement**
- **de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR la plus élevée possible**
- **donne mandat au Maire pour présenter la demande si cette opération peut être financée.**
- **donne mandat pour entreprendre toute démarche pour mener à bien ce projet le plus rapidement possible.**

12) Objet: Demande d'aide publique pour l'opération d'équipement de desserte de la forêt de la Chaze–

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de création d'une route et de pistes forestières de desserte sur le territoire communal de Saint-Etienne-de-Lugdarès, sur diverses parcelles des sections AL, AM, AN, AO, AP, AR et AS de la commune, une grande partie de ces parcelles bénéficiant du Régime forestier au titre de la forêt communale de Saint-Etienne-de-Lugdarès ou de la forêt sectionale de La Chaze. L'ensemble permettrait de créer une desserte pour 2 tènements de ces forêts en reliant la route départementale D239 à la piste des Sevenette.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de **159 080 €uros H.T.** (T.V.A 20 % en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique (Etat - Europe FEADER – Région et Département) d'un montant total de:

Montant de la subvention sur les travaux **H.T.** : 159 080 €uros x 80 % = 127 264,00 €uros

Montant de la Maîtrise d'oeuvre : **17 460 €uros**

Montant de la Coordination sécurité : **1 600 €uros**

Montant maximum pris en compte dans la subvention pour la maîtrise d'oeuvre et la coordination sécurité 159 080 €uros x 12% x 80 % = 15 271,68 €uros

Montant de la subvention demandée 142 528,00 €uros

Etabli sur la base du devis estimatif ci-joint.

- **S'ENGAGE** à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération : - ressources (fonds propres) **35 632,00 €uros**
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de l'infrastructure nouvelle (Entretien courant des abords - maintenance).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

1° TRAVAUX LOCAL JEUNES ET FOUR DU DOULAY

Les travaux d'aménagement du local jeune, du four du Doulay et de la cuisine de la salle polyvalente ont besoin d'être enfin réalisés. Le Conseil propose que l'on associe à ces travaux les artisans J. Falgon et JP Delannes. Ils seront consultés dès qu'un descriptif des travaux aura été réalisé.

2° EXAMEN DES RAR

Monsieur le Maire propose l'examen de l'état des RAR 2017